

Sud Loire
Beaujolais
Nord-Isère
La Dombes
Ouest Lyonnais
Rives du Rhône
Val de Saône-Dombes
Boucle du Rhône en Dauphiné
Agglomération Lyonnaise
Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain

Outils de développement et de planification de l'aire métropolitaine lyonnaise



inter-Scot



Au moment des travaux des Organismes régionaux d'études des aires métropolitaines (Oream) et du lancement des métropoles d'équilibres dans les années 1960, les aires métropolitaines ont, en quelque sorte, représenté la « nouvelle frontière » pour les politiques d'aménagement du territoire.

L'émergence de la notion de Région urbaine de Lyon à la fin des années 70, d'abord sous l'impulsion du préfet puis, à la faveur des lois de décentralisation sous l'autorité des collectivités territoriales, a prolongé cette démarche métropolitaine en Rhône-Alpes.

L'aire métropolitaine lyonnaise connaît maintenant plusieurs démarches ou initiatives en cours. Celles-ci relèvent soit du champs de la planification (DTA, Scot), soit de celui de la coopération (réseau d'agglomérations, coopérations métropolitaines).

Ce document en fait état.

Les Directives territoriales d'aménagement

Elles ont pour vocation de garantir la prise en compte des enjeux de l'Etat, de rendre possible la réalisation des grands investissements nécessaires au rayonnement tout en garantissant un développement et un cadre de vie durable aux habitants et aux entreprises, à une échelle qui transcende largement les périmètres des différentes collectivités.

La Directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'aire métropolitaine lyonnaise

En projet depuis juillet 2000, la DTA est élaborée à l'initiative et sous la responsabilité de l'Etat (DRE) et de son représentant, le Préfet de région.

Son objectif principal est d'assurer le rayonnement de l'aire métropolitaine face à l'émergence de métropoles puissantes à l'échelle européenne et mondiale.

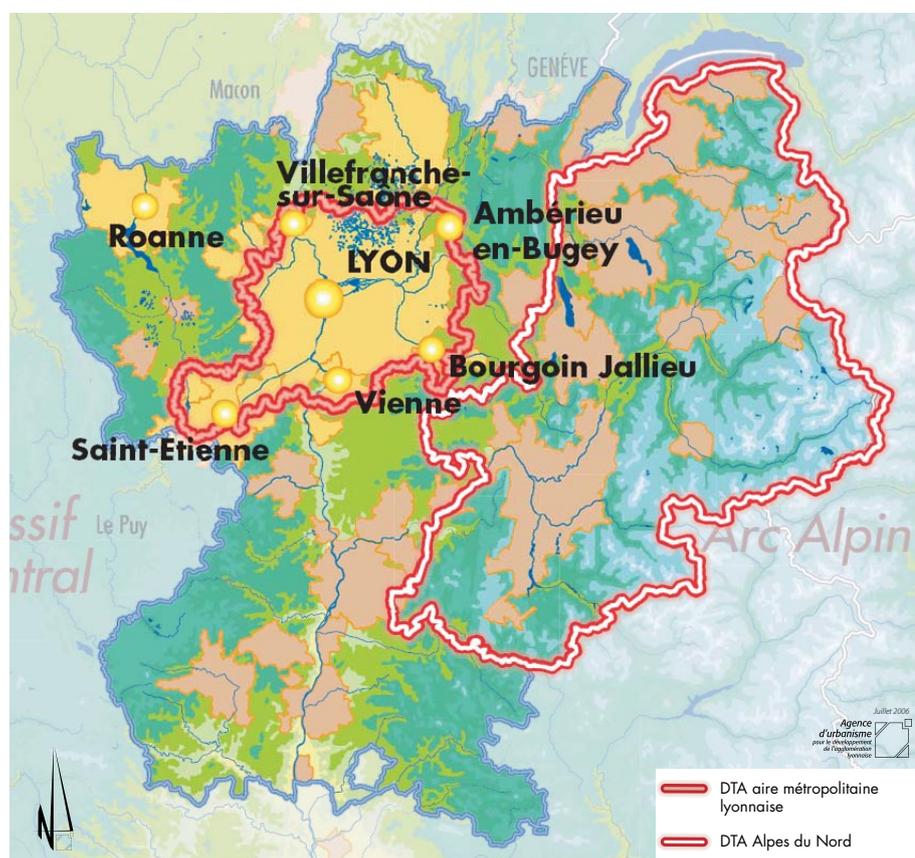
Outil juridique de l'Etat, la DTA s'impose aux documents d'urbanisme et ne traite que des orientations et objectifs fondamentaux de l'Etat pour lesquels l'arsenal juridique traditionnel est insuffisant.

383 communes

4 460 km²

2 260 000 habitants

<http://www.rhone.equipement.gouv.fr/urbanisme/dta/dtalyon.htm>



LA DTA Alpes du Nord

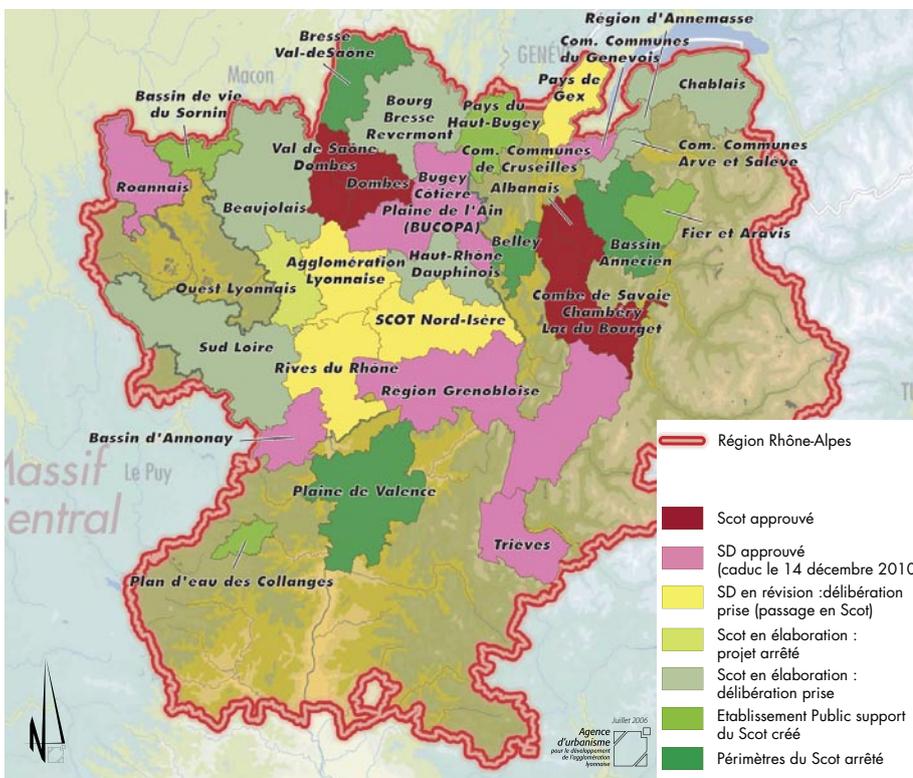
En mai 2000, sur l'ensemble du massif alpin, le préfet de Région a été mandaté afin d'élaborer une DTA pour les Alpes du Nord. Le projet doit fixer les orientations de l'Etat en matière d'aménagement et d'équilibres entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des territoires.

Lors du comité interministériel d'aménagement du territoire (CIADT) du 18 décembre 2003, le premier ministre a demandé au préfet de Région d'établir un livre blanc.

www.haute-savoie.equipement.gouv.fr

Les Schémas de cohérence territoriale

Les évolutions démographiques et économiques, celles des comportements ont considérablement élargis les espaces de vie et d'interdépendances en région lyonnaise. Chacun des Scot concernés est confronté à un double défi : affirmer l'identité de son territoire et trouver toute sa place dans la dynamique métropolitaine. Le travail de l'inter-Scot s'inscrit lui aussi dans cette logique.



Les Scot en Rhône-Alpes

Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale. Créé et élaboré par les communes et les EPCI, il permet d'orienter l'évolution d'un territoire dans la perspective de développement durable et dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement.

- 31 syndicats mixtes de Scot**
- 3 aires métropolitaines (Lyon, Grenoble et Genève)**
- 1700 communes**
- 21 780 Km²**
- 4 698 000 habitants**

La démarche Inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise

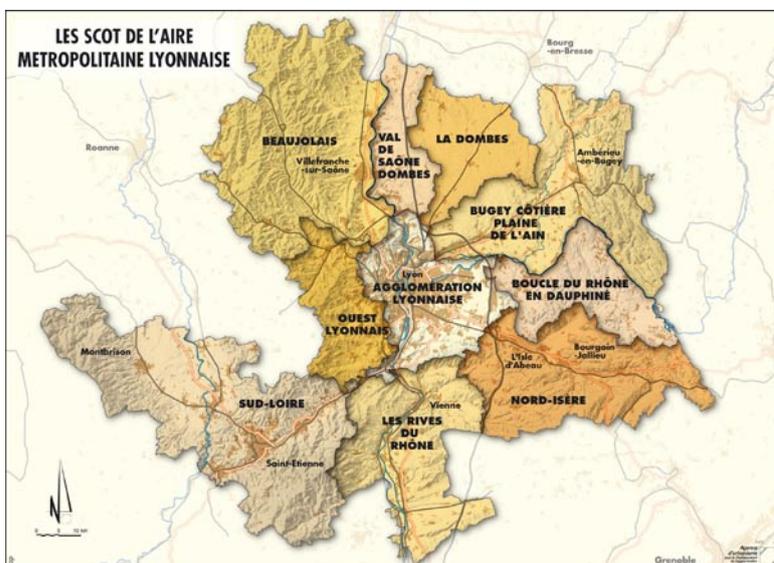
L'inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise est le premier du genre. Créé en 2003, il est animé par l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise sous maîtrise d'ouvrage de 10 syndicats mixtes de Scot.

C'est un espace de coopération et de mise en réseau des territoires de planification.

C'est une démarche de coordination d'études et d'animation entre les Scot.

- 1 communauté urbaine**
- 4 communautés d'agglomération**
- 10 syndicats mixtes porteurs de Scot**
- 750 Communes**
- 9 025 Km²**
- 2 650 000 habitants**

www.inter-scot.org



Les réseaux d'agglomérations

Les réseaux d'agglomérations sont développés par des alliances de collectivités locales afin de promouvoir et de s'associer dans les politiques d'aménagement et de développement urbain.

Région urbaine de Lyon (Rul)

Créée en 1989, l'association Région urbaine de Lyon (Rul) rassemble les grandes collectivités de l'aire métropolitaine lyonnaise : Grand Lyon, Région Rhône-Alpes, Saint-Etienne Métropole, les 4 départements (01, 38, 42, 69) et les agglomérations qui constituent les polarités urbaines du territoire.

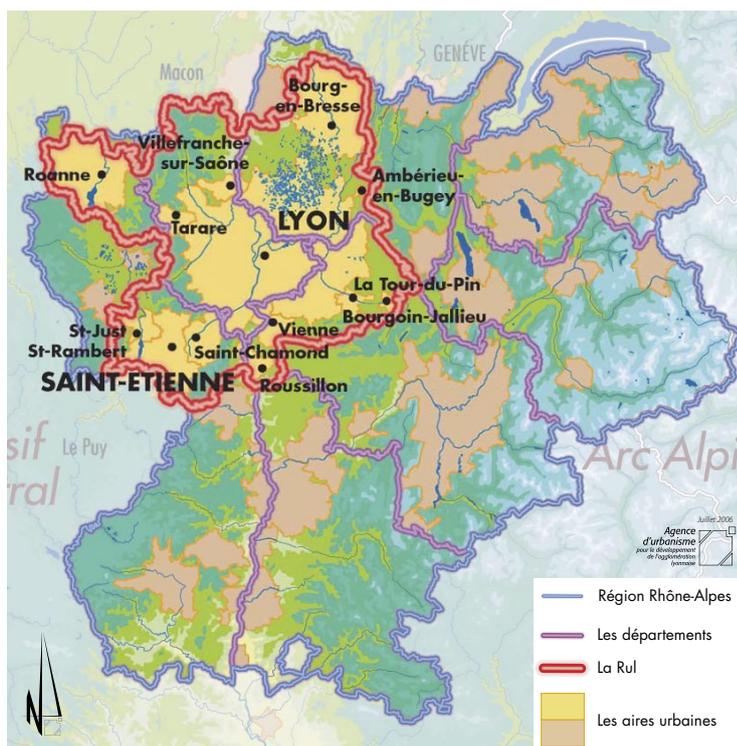
Elles sont réunies afin de définir, ensemble, des stratégies concertées pour l'aménagement et le développement de la région urbaine lyonnaise, et impulser des actions de coopération.

Les thématiques principales sont, actuellement, les transports collectifs, la promotion économique, la logistique, le tourisme métropolitain.

Depuis 2005, la Rul s'est élargie aux agglomérations de Bourg-en-Bresse et Roanne.

810 communes, 13 aires urbaines
2 814 200 habitants, 10 378 km²

www.regionurbainedelyon.fr



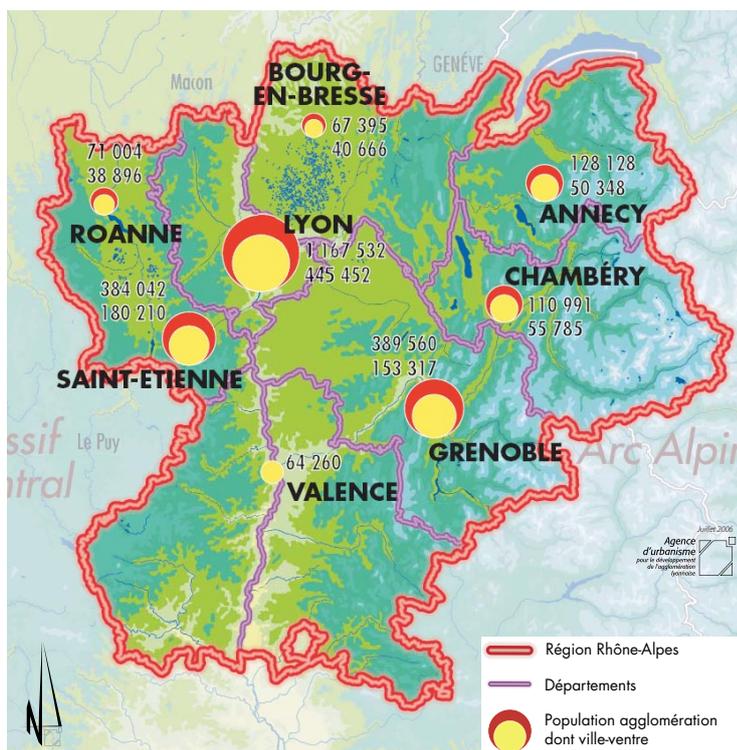
Réseau des villes-centres et grandes agglomérations de Rhône-Alpes (réseau des 8 villes)

À l'origine (en 1992), le réseau des 8 villes est une instance de réflexion et d'échanges entre les principales villes de Rhône-Alpes (Annecy, Bourg-en-Bresse, Chambéry, Grenoble, Lyon, Roanne, Saint-Etienne et Valence).

Le réseau est peu à peu devenu une force collective de proposition et un interlocuteur à part entière concernant la reconnaissance du fait urbain en région Rhône-Alpes.

Le réseau, en lien avec la Rul et le Sillon alpin, porte un projet de coopération (appel à coopération métropolitaine-Diact).

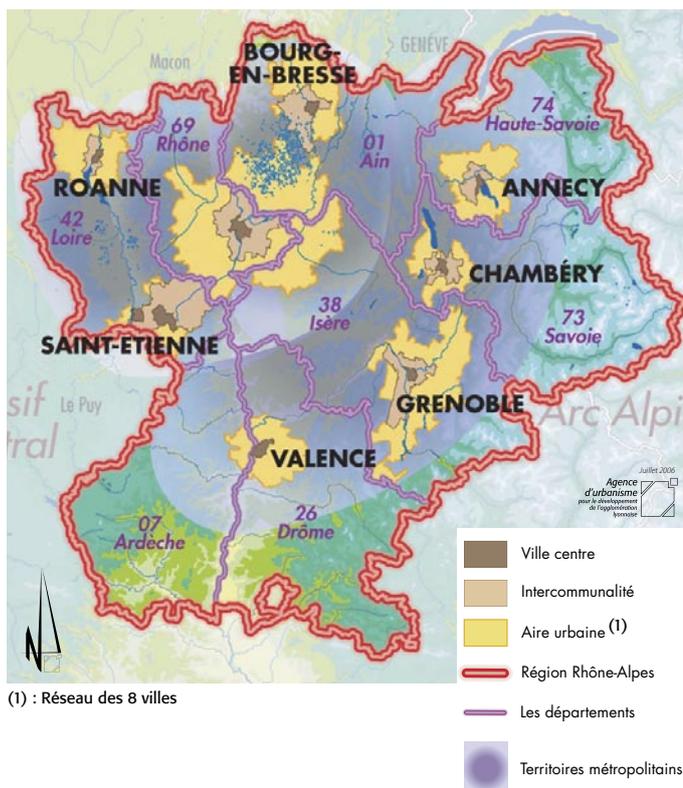
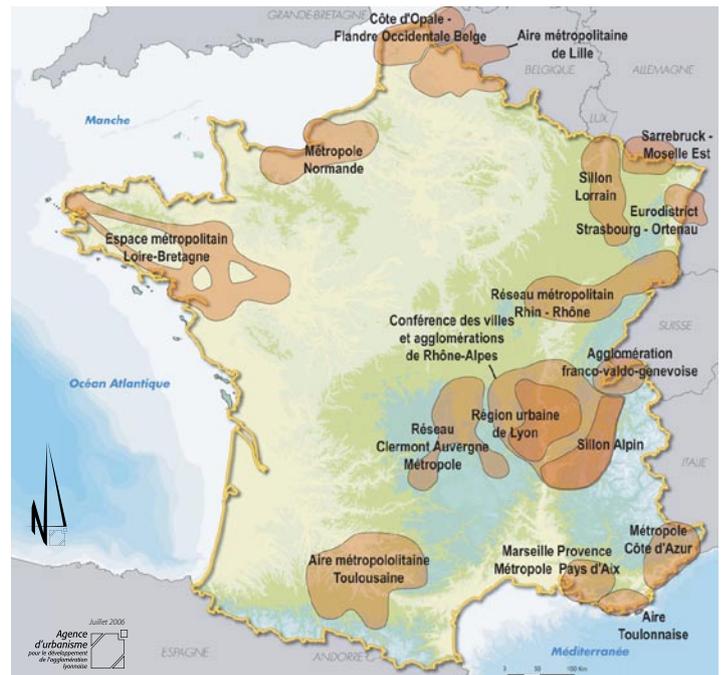
181 communes
2 382 912 habitants



Les coopérations métropolitaines

Suite aux décisions du CIADT du 18 décembre 2003, l'État a lancé en juin 2004 un appel à coopération métropolitaine conduit par la Diact. Cette démarche vise à hisser les grandes agglomérations françaises dans la compétition internationale avec l'objectif d'accroître leur rayonnement métropolitain...

La coopération métropolitaine française



(1) : Réseau des 8 villes

La coopération métropolitaine en Rhône-Alpes

La coopération métropolitaine est une démarche collective de réflexion et d'élaboration d'un projet et d'actions sur les enjeux majeurs de l'accessibilité, du rayonnement économique, du tourisme et de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Elle associe, dans un projet commun, le Réseau des villes-centres et grandes agglomérations de Rhône-Alpes, la Rul, le Sillon alpin et la Région Rhône-Alpes.

Des programmes de coopération sont en cours avec le réseau Clermont-Auvergne et la métropole Franco-genevoise.

4,8 millions d'habitants
dont 2,5 millions dans les agglomérations

Le réseau des 3 Agences

Les trois Agences d'urbanisme des agglomérations de Lyon, Grenoble et Saint-Etienne regroupent une large partie du territoire de la région Rhône-Alpes. Elles se sont constituées en réseau depuis 1997.

Les 3 agences regroupent des outils de connaissance et d'analyse des territoires de projets, une capacité d'expertise et de conseil sur l'ensemble des grandes thématiques de l'aménagement et du développement urbain (mobilité, développement économique et social, habitat, environnement).

La mise en réseau des 3 Agences a permis d'accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration et le suivi

de projets à l'échelle des grandes territoires. L'expertise technique et d'animation qu'elles déploient dans les projets de coopérations métropolitaines et régionales est, à cet égard, significative.

<http://www.urbalyon.org>

<http://www.epures.com>

<http://www.aurg.org>

<http://www.fnau.org>





Eléments de vocabulaire

Mots clés

Métropole («ville-mère») : terme polysémique à ne pas confondre avec métropole d'équilibre. Grande ville concentrant population, activités et richesses. Les métropoles sont les têtes de réseau à différentes échelles : régionale, nationale, mondiale. Elles étendent leur aire d'influence sur de vastes territoires. Elles sont au point d'articulation entre le processus de mondialisation et les territoires (sorte de «portes d'entrée» de la mondialisation).

Métropolisation : Processus d'urbanisation qui conduit à renforcer les hiérarchies urbaines par leur niveau supérieur :

- au sens spatial, c'est la tendance au regroupement des hommes dans et autour des plus grandes villes ou métropoles.
- au sens fonctionnel, c'est la tendance à la concentration des activités de haut niveau (fonctions métropolitaines) dans les grandes villes ou métropoles.

Agence
d'urbanisme
pour le développement
de l'agglomération
lyonnaise



www.inter-scot.org

Rédaction : **Chloé Orégia, Sébastien Rolland**

Maquette : **Hervé Fayet**

Cartographie : **Sébastien Rolland, Philippe Capel, Julien Vincent**

Pôle Grands Territoires

18 rue du lac - BP 3129 - 69402 Lyon Cedex 03
Tél. 04 78 63 43 70 - Télécopie 04 78 63 40 83
www.urbalyon.org

Pour toute information sur la démarche inter-Scot,
contacter **Sybille Thirion** 04 78 63 43 90 s.thirion@urbalyon.org

Pour toute autre information sur les coopérations métropolitaines,
contacter **Emmanuel Cellier** 04 78 63 43 94 e.cellier@urbalyon.org